DÉCISION DE LA COMMISSION

du 30 juin 2009

portant nomination de membres du comité des médicaments orphelins

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2009/506/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) nº 141/2000 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1999 concernant les médicaments orphelins [1], et notamment son article 4, paragraphe 3,

vu la recommandation de l'Agence européenne des médicaments du 3 avril 2009,

considérant ce qui suit:

(1) Le mandat de quatre membres du comité des médicaments orphelins, ci-après dénommé «le comité», institué en vertu de l'article 4 du règlement (CE) nº 141/2000, a expiré le 15 avril 2009. Un des membres du comité dont le mandat a expiré a été nommé par la Commission sur une recommandation de l'Agence européenne des médicaments. Trois autres membres dont le mandat a expiré ont été nommés par la Commission pour représenter les associations de patients. Il est par conséquent nécessaire de nommer quatre membres du comité.

(2) L'Agence européenne des médicaments a recommandé une personne en vue de sa nomination.

(3) Les membres du comité seront nommés pour une durée de trois ans, à compter du 1er juillet 2009,

DÉCIDE:

Article premier

1. La personne dont le nom figure ci-après est nommée membre du comité des médicaments orphelins, ci-après dénommé «le comité», afin de représenter les associations de patients, pour un mandat de trois ans à compter du 1er juillet 2009:

Mme Lesley Claire GREENE.

2. Les personnes dont le nom figure ci-après sont reconduites dans leurs fonctions de membres du comité afin de représenter les associations de patients, pour un mandat de trois ans à compter du 1er juillet 2009:

Mme Birthe Byskov HOLM,

Dr Marie Pauline EVERS.

Article 2

Sur recommandation de l'Agence européenne des médicaments, la personne dont le nom figure ci-après est reconduite dans ses fonctions de membre du comité pour un mandat de trois ans à compter du 1er juillet 2009:

Dr David LYONS.

Fait à Bruxelles, le 30 juin 2009.

Par la Commission
Günter VERHEUGEN
Vice-président

[1] JO L 18 du 22.1.2000, p. 1.